Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212003511-20190924-D011-2019-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 24 septembre 2019

Attribution d'une subvention à l'association LOCU TEATRALE pour l'organisation du 13ème festival «I Statinalli di Villanova» exercice 2019

Délibération n° 0011/2019

L'an deux mille dix neuf le 24 septembre, à 18heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient présents :
BIANCAMARIA Fabien, MILLET Claude, Adjoints au Maire.
MARCAGGI Séraphine,CHAPOT Thomas, SHALCK Thierry, Conseillers municipaux.
Avait donné procuration :
CASILIAntoine à VINCILEONI Antoine Mathieu
Etaient absents :
BIANCAMARIA Michel,CASASOPRANNA Olivier, SPADARO Patrick, VINCILEONI Antoine Jean

Nombre de membres composant l'assemblée :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents ou représentés :	07

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose :

Villanova a connu une programmation culturelle au mois de juillet 2019 riche et diversifiée, et la satisfaction pour les Villanovais d'avoir une animation de qualité.

En collaboration avec l'association Locu Téatrale, la commune a participé à l'organisation de cette treizième édition, sous forme de mise à disposition des moyens techniques, et humains, et l'assistance à la recherche de financements.

Cette manifestation s'est déroulée sur trois jours et a mis à l'honneur la langue corse, le chant, la musique, la peinture et l'histoire, sans oublier les enfants .

Considérant la réussite de cette treizième édition, et ses retombées positives en matière d'image pour la commune à travers un programme culturel de qualité, mais aussi de promotion du cadre de vie et des paysages auprès des visiteurs du festival.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 3 300 € pour l'organisation de la treizième édition du festival de « I STATINALI DI VILLANOVA » à l'Association Locu Téatrale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 de la commune chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'association Locu Teatrale , pour l'exercice 2019 une subvention de 3300 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

MAIRIE de VILLANOVA
CORSE du SUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine